

Diffuseur à bâtonnets anti-moustiques - 80 mL + 6 bâtonnets - BARBIOSTIK - 3167770216790

Référence : FDS_968_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 19/04/2023
Remplace les éditions précédentes

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/ du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial : Diffuseur à bâtonnets anti-moustiques - 80 mL + 6 bâtonnets - BARBIOSTIK - 3167770216790

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Catégorie d'usage principal : Utilisation par les consommateurs

Utilisation de la substance/mélange : Répulsifs et appâts

Fonction ou catégorie d'utilisation : Pesticides à usage non agricole (Biocides)

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Société : COMPO France SAS
Zone Industrielle
25220 ROCHE-LEZ-BEAUPRE

Téléphone : 03 81 40 25 25
Adresse e-mail : info@compo.fr

1.4 Numéro d'appel d'urgence

APPEL D'URGENCE ORFILA (INRS) : 01 45 42 59 59

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Liquides inflammables, catégorie 2 H225

Sensibilisation cutanée, catégorie 1 H317

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Liquide et vapeurs très inflammables, Peut provoquer une allergie cutanée.

2.2 Éléments d'étiquetage



Étiquetage selon le RÈGLEMENT (CE) N°1272/2008 :

1/18

Diffuseur à bâtonnets anti-moustiques - 80 mL + 6 bâtonnets - BARBIOSTIK - 3167770216790

Référence : FDS_968_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 19/04/2023
Remplace les éditions précédentes

| | | |
|-------------------------------|---|---|
| Pictogrammes de danger (CLP) | : |   |
| | | GHS02 GHS07 |
| Mention d'avertissement (CLP) | : | Danger |
| Contient | : | géraniol |
| Mentions de danger (CLP) | : | H225 - Liquide et vapeurs très inflammables. H317 - Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Conseils de prudence (CLP) | : | P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette. P102 - Tenir hors de portée des enfants. P103 - Lire l'étiquette avant utilisation. P210 - Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. P233 - Maintenir le récipient fermé de manière étanche. P240 - Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. P241 - Utiliser du matériel électrique/de ventilation/d'éclairage antidéflagrant. P261 - Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols. P272 - Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. P302+P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): enlever immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher. P321 - Traitement spécifique (voir les instructions complémentaires de premiers secours sur cette étiquette). P333+P313 - En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin. P362+P364 - Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. P370+P378 - En cas d'incendie: utiliser d'autres agents que l'eau pour l'extinction. P403+P235 - Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale. |
| Phrases supplémentaires | : | Utilisez les biocides et les pesticides avec précautions. Avant toute utilisation, lisez l'étiquette et les informations concernant le produit. |

2.3 Autres dangers

Ne contient pas de substances PBT/vPvB $\geq 0,1$ % évaluées conformément à l'annexe XIII du règlement REACH.

Diffuseur à bâtonnets anti-moustiques - 80 mL + 6 bâtonnets - BARBIOSTIK - 3167770216790

Référence : FDS_968_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 19/04/2023
Remplace les éditions précédentes

RUBRIQUE 3: Composition/ informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

3.2. Mélanges

| Nom | Identificateur de produit | % | Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP] |
|---|--|-------|---|
| éthanol; alcool éthylique substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (BE) | N° CAS: 64-17-5 N° CE: 200-578-6 N° Index: 603-002-00-5 | 77,19 | Flam. Liq. 2, H225 |
| géraniol; (2E)-3,7-diméthyl-octa-2,6-diène-1-ol (Substance active (Biocide)) | N° CAS: 106-24-1 N° CE: 203-377-1 N° Index: 603-241-00-5 | 2,5 | Skin Sens. 1, H317 |

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Premiers soins après contact avec la peau : Rincer la peau à l'eau/se doucher. Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

Premiers soins après contact oculaire : Rincer les yeux à l'eau par mesure de précaution.

Premiers soins après ingestion : Appeler un centre antipoison ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après contact avec la peau : Peut provoquer une allergie cutanée.

Diffuseur à bâtonnets anti-moustiques - 80 mL + 6 bâtonnets - BARBIOSTIK - 3167770216790

Référence : FDS_968_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 19/04/2023
Remplace les éditions précédentes

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement : Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée. Poudre sèche. Mousse. Dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Liquide et vapeurs très inflammables.

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie : Dégagement possible de fumées toxiques.

5.3. Conseils aux pompiers

Protection en cas d'incendie : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Appareil de protection respiratoire autonome isolant. Protection complète du corps.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Procédures d'urgence : Ventiler la zone de déversement. Pas de flammes nues, pas d'étincelles et interdiction de fumer.

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Ne pas intervenir sans un équipement de protection adapté. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle".

Diffuseur à bâtonnets anti-moustiques - 80 mL + 6 bâtonnets - BARBIOSTIK - 3167770216790

Référence : FDS_968_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 19/04/2023
Remplace les éditions précédentes

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de : Éviter le rejet dans l'environnement.
l'environnement

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu dans un matériau absorbant. Avertir les autorités si le produit pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

Autres informations : Eliminer les matières ou résidus solides dans un centre autorisé.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Assurer une bonne ventilation du poste de travail. Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception. Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques. Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur. Utiliser un appareillage antidéflagrant. Porter un équipement de protection individuel. Eviter le contact avec la peau et les yeux. Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

Mesures d'hygiène : Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Mise à la terre/liaison équipotentielle du récipient et du matériel de réception

Conditions de stockage : Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

Diffuseur à bâtonnets anti-moustiques - 80 mL + 6 bâtonnets - BARBIOSTIK - 3167770216790

Référence : FDS_968_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 19/04/2023
Remplace les éditions précédentes

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

8.1.1 Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

| éthanol; alcool éthylique (64-17-5) | |
|---|--|
| France - Valeurs Limites d'exposition professionnelle | |
| Nom local | Alcool éthylique |
| VME (OEL TWA) | 1900 mg/m ³ |
| VME (OEL TWA) [ppm] | 1000 ppm |
| VLE (OEL C/STEL) | 9500 mg/m ³ |
| VLE (OEL C/STEL) [ppm] | 5000 ppm |
| Remarque | Valeurs recommandées/admises |
| Référence réglementaire | Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016) |
| Royaume Uni - Valeurs Limites d'exposition professionnelle | |
| Nom local | Ethanol |
| WEL TWA (OEL TWA) [1] | 1920 mg/m ³ |
| WEL TWA (OEL TWA) [2] | 1000 ppm |
| Référence réglementaire | EH40/2005 (Fourth edition, 2020). HSE |
| Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle | |
| Nom local | Alcool éthylique # Ethanol |
| OEL TWA | 1907 mg/m ³ |
| OEL TWA [ppm] | 1000 ppm |
| Référence réglementaire | Koninklijk besluit/Arrêté royal 11/05/2021 |

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

Diffuseur à bâtonnets anti-moustiques - 80 mL + 6 bâtonnets - BARBIOSTIK - 3167770216790

Référence : FDS_968_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 19/04/2023
Remplace les éditions précédentes

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés :

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

Protection des mains:

Gants de protection

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

Protection des voies respiratoires:

En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle :



Contrôle de l'exposition de l'environnement :

Éviter le rejet dans l'environnement.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|----------------|----------------------------|
| Etat physique | : Liquide |
| Couleur | : Aucune donnée disponible |
| Odeur | : Aucune donnée disponible |
| Seuil olfactif | : Aucune donnée disponible |
| pH | : Aucune donnée disponible |

Diffuseur à bâtonnets anti-moustiques - 80 mL + 6 bâtonnets - BARBIOSTIK - 3167770216790

Référence : FDS_968_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 19/04/2023
Remplace les éditions précédentes

| | |
|--|---|
| Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) | : Aucune donnée disponible |
| Point de fusion | : Non applicable |
| Point de congélation | : Aucune donnée disponible |
| Point d'ébullition | : Aucune donnée disponible |
| Point d'éclair | : Aucune donnée disponible |
| Température d'auto-inflammation | : Aucune donnée disponible |
| Température de décomposition | : Aucune donnée disponible |
| Inflammabilité | : Liquide et vapeurs très inflammables. |
| Pression de vapeur | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative de vapeur à 20°C | : Aucune donnée disponible |
| Densité relative | : 0,82 |
| Solubilité | : Aucune donnée disponible |
| Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow) | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, cinématique | : Aucune donnée disponible |
| Viscosité, dynamique | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés explosives | : Aucune donnée disponible |
| Propriétés comburantes | : Aucune donnée disponible |
| Limites d'explosivité | : Aucune donnée disponible |

9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Liquide et vapeurs très inflammables.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales.

Diffuseur à bâtonnets anti-moustiques - 80 mL + 6 bâtonnets - BARBIOSTIK - 3167770216790

Référence : FDS_968_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 19/04/2023
Remplace les éditions précédentes

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

10.4. Conditions à éviter

Eviter le contact avec les surfaces chaudes. Chaleur. Pas de flammes, pas d'étincelles. Supprimer toute source d'ignition.

10.5. Matières incompatibles

Pas d'informations complémentaires disponibles

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux ne devrait être généré dans les conditions normales de stockage et d'emploi.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

TOXICITÉ AIGUË (ORALE) : Non classé

TOXICITÉ AIGUË (CUTANÉE) : Non classé

TOXICITÉ AIGUË (INHALATION) : Non classé

éthanol; alcool éthylique (64-17-5)

DL50 orale rat

10470 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 401 (Acute Oral Toxicity), 95% CL: 9720 - 11380

Géranol (106-24-1)

DL50 orale rat

3600 mg/kg de poids corporel, 95% CL: 2840 - 4570

DL50 cutanée lapin

> 5000 mg/kg de poids corporel

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Non classé

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Non classé

Diffuseur à bâtonnets anti-moustiques - 80 mL + 6 bâtonnets - BARBIOSTIK - 3167770216790

Référence : FDS_968_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 19/04/2023
Remplace les éditions précédentes

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Non classé

Cancérogénicité

Non classé

| Géranol (106-24-1) | |
|---|---|
| NOAEL (chronique, oral, animal/mâle, 2 ans) | 60 mg/kg de poids corporel Animal: mouse, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 453 (Combined Chronic Toxicity / Carcinogenicity Studies) |

Toxicité pour la reproduction

Non classé

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Non classé

Diffuseur à bâtonnets anti-moustiques - 80 mL + 6 bâtonnets - BARBIOSTIK - 3167770216790

Référence : FDS_968_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 19/04/2023
Remplace les éditions précédentes

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Non classé

| éthanol; alcool éthylique (64-17-5) | |
|--|---|
| LOAEL (oral, rat, 90 jours) | 3200 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents) |
| NOAEL (oral, rat, 90 jours) | 1730 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Animal sex: male, Guideline: OECD Guideline 408 (Repeated Dose 90-Day Oral Toxicity Study in Rodents) |

| Géranol (106-24-1) | |
|-------------------------------------|---|
| NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours) | 300 mg/kg de poids corporel Animal: rat |

Danger par aspiration

Non classé

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

Ecologie - général : Ce produit n'est pas considéré comme toxique pour les organismes aquatiques et ne provoque pas d'effets néfastes à long terme dans l'environnement.

| éthanol; alcool éthylique (64-17-5) | |
|--|--|
| CE50 - Crustacés [1] | > 10000 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna |
| CE50 96h - Algues [1] | ≈ 22000 mg/l Test organisms (species): Pseudokirchneriella subcapitata (previous names: Raphidocelis subcapitata, Selenastrum capricornutum) |

Diffuseur à bâtonnets anti-moustiques - 80 mL + 6 bâtonnets - BARBIOSTIK - 3167770216790

Référence : FDS_968_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 19/04/2023
Remplace les éditions précédentes

| Géranol (106-24-1) | |
|---------------------------|--|
| CL50 - Poisson [1] | ≈ 22 mg/l Test organisms (species): Danio rerio (previous name: Brachydanio rerio) |
| CE50 - Crustacés [1] | 10,8 mg/l Test organisms (species): Daphnia magna |
| CE50 72h - Algues [1] | 13,1 mg/l Test organisms (species): Desmodesmus subspicatus (previous name: Scenedesmus subspicatus) |

12.2. Persistance et dégradabilité

| Géranol (106-24-1) | |
|------------------------------|---------------------------|
| Persistance et dégradabilité | Facilement biodégradable. |

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.4. Mobilité dans le sol

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des : Eliminer le contenu/récipient conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.

Diffuseur à bâtonnets anti-moustiques - 80 mL + 6 bâtonnets - BARBIOSTIK - 3167770216790

Référence : FDS_968_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 19/04/2023
Remplace les éditions précédentes

Indications complémentaires : Des vapeurs inflammables peuvent s'accumuler dans le conteneur.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR) : UN 1170
N° ONU (IMDG) : UN 1170
N° ONU (IATA) : UN 1170
N° ONU (ADN) : UN 1170
N° ONU (RID) : UN 1170

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR) : ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE) / ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION)
Désignation officielle de transport (IMDG) : ETHANOL (ETHYL ALCOHOL)
Désignation officielle de transport (IATA) : ETHANOL
Désignation officielle de transport (ADN) : ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)
Désignation officielle de transport (RID) : ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE)
Description document de transport (ADR) : UN 1170 ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE) / ÉTHANOL EN SOLUTION (ALCOOL ÉTHYLIQUE EN SOLUTION), 3, II, (D/E)
Description document de transport (IMDG) : UN 1170 ETHANOL (ETHYL ALCOHOL), 3, II
Description document de transport (IATA) : UN 1170 ETHANOL, 3, II
Description document de transport (ADN) : UN 1170 ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE), 3, II
Description document de transport (RID) : UN 1170 ÉTHANOL (ALCOOL ÉTHYLIQUE), 3, II

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : 3
Étiquettes de danger (ADR) : 3



IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : 3

Diffuseur à bâtonnets anti-moustiques - 80 mL + 6 bâtonnets - BARBIOSTIK - 3167770216790

Référence : FDS_968_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 19/04/2023
Remplace les éditions précédentes

Étiquettes de danger (IMDG) : 3

:



IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : 3

Étiquettes de danger (IATA) : 3

:



ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : 3

Étiquettes de danger (ADN) : 3

:



RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : 3

Étiquettes de danger (RID) : 3

:



14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : II

Groupe d'emballage (IMDG) : II

Groupe d'emballage (IATA) : II

Groupe d'emballage (ADN) : II

Groupe d'emballage (RID) : II

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Diffuseur à bâtonnets anti-moustiques - 80 mL + 6 bâtonnets - BARBIOSTIK - 3167770216790

Référence : FDS_968_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 19/04/2023
Remplace les éditions précédentes

Polluant marin : Non
Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Mesures de précautions pour le transport : Informations concernant la manipulation, voir rubrique 7. Informations concernant les équipements de protection individuelle, voir rubrique 8. Informations concernant l'élimination, voir rubrique 13.

Transport par voie terrestre

Dispositions spéciales (ADR) : 144, 601
Code de classification (ADR) : F1
Code de restriction en tunnels (ADR) : D/E

Transport maritime

Dispositions spéciales (IMDG) : 144
N° FS (Feu) : F-E
N° FS (Déversement) : S-D

Transport aérien

Dispositions spéciales (IATA) : A3, A58, A180

Transport par voie fluviale

Dispositions spéciales (ADN) : 144, 601

Transport ferroviaire

Dispositions spéciales (RID) : 144, 601

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations UE

| Les restrictions suivantes sont applicables selon l'annexe XVII du Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH): | | |
|---|---------------------------------------|---|
| Code de référence | Applicable sur | Titre de l'entrée ou description |
| 3(a) | FDS_968_N ; éthanol; alcool éthylique | Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 2.1 à 2.4, 2.6 et 2.7, 2.8 types A et B, 2.9, 2.10, 2.12, 2.13 catégories 1 et 2, 2.14 catégories 1 et 2, 2.15 types A à F |

Diffuseur à bâtonnets anti-moustiques - 80 mL + 6 bâtonnets - BARBIOSTIK - 3167770216790

Référence : FDS_968_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 19/04/2023
Remplace les éditions précédentes

| | | |
|------|---|--|
| 3(b) | FDS_968_N ; géraniol; (2E)-3,7-diméthyl-octa-2,6-diène-1-ol | Substances ou mélanges qui répondent aux critères pour une des classes ou catégories de danger ci-après, visées à l'annexe I du règlement (CE) n° 1272/2008: Classes de danger 3.1 à 3.6, 3.7 effets néfastes sur la fonction sexuelle et la fertilité ou sur le développement, 3.8 effets autres que les effets narcotiques, 3.9 et 3.10 |
| 40. | éthanol; alcool éthylique | Substances classées comme gaz inflammables, catégorie 1 ou 2, liquides inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, matières solides inflammables, catégorie 1 ou 2, substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégorie 1, 2 ou 3, liquides pyrophoriques, catégorie 1, ou matières solides pyrophoriques, catégorie 1, qu'elles figurent ou non à l'annexe VI, partie 3, du règlement (CE) n° 1272/2008. |

- Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH
- Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH
- Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.
- Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

Règlement (UE) n° 528/2012 concernant : Ce produit contient des produits biocides
la mise à disposition sur le marché et
l'utilisation des produits biocides

Rubrique ICPE : 4331

Type de produit (Biocide) : 19 - Répulsifs et appâts

Numéro d'autorisation :

Contient : Géraniol (2,50 % (pourcentage))

Directives nationales

France

| Maladies professionnelles | |
|---------------------------|--|
| Code | Description |
| RG 84 | Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel : hydrocarbures liquides aliphatiques ou cycliques saturés ou insaturés et leurs mélanges ; hydrocarbures halogénés liquides ; dérivés nitrés des hydrocarbures aliphatiques ; alcools ; glycols, éthers de glycol ; cétones ; aldéhydes ; éthers aliphatiques et cycliques, dont le tétrahydrofurane ; esters ; diméthylformamide et diméthylacétamine ; acétonitrile et propionitrile ; pyridine ; diméthylsulfone et diméthylsulfoxyde |

Diffuseur à bâtonnets anti-moustiques - 80 mL + 6 bâtonnets - BARBIOSTIK - 3167770216790

Référence : FDS_968_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 19/04/2023
Remplace les éditions précédentes

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée

RUBRIQUE 16: Autres informations

| Abréviations et acronymes: | |
|----------------------------|---|
| N° CAS | Numéro d'enregistrement auprès du Chemical Abstracts Service |
| ADN | Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures |
| ADR | Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route |
| CE50 | Concentration médiane effective |
| CIRC | Centre international de recherche sur le cancer |
| CL50 | Concentration létale pour 50 % de la population testée (concentration létale médiane) |
| CLP | Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage; règlement (CE) n° 1272/2008 |
| COV | Composés organiques volatiles |
| DBO | Demande biochimique en oxygène (DBO) |
| DCO | Demande chimique en oxygène (DCO) |
| DMEL | Dose dérivée avec effet minimum |
| DNEL | Dose dérivée sans effet |
| DThO | Besoin théorique en oxygène (BThO) |
| EN | Norme européenne |
| ETA | Estimation de la toxicité aiguë |
| FBC | Facteur de bioconcentration |
| FDS | Fiche de Données de Sécurité |
| IATA | Association internationale du transport aérien |
| IMDG | Code maritime international des marchandises dangereuses |
| LD50 | Dose létale médiane pour 50 % de la population testée (dose létale médiane) |
| LOAEL | Dose minimale avec effet nocif observé |
| N.S.A. | Non spécifié ailleurs |
| N° CE | Numéro de la Communauté européenne |
| NOAEC | Concentration sans effet nocif observé |
| NOAEL | Dose sans effet nocif observé |
| NOEC | Concentration sans effet observé |
| OCDE | Organisation de coopération et de développement économiques |
| PBT | Persistant, bioaccumulable et toxique |
| PNEC | Concentration(s) prédite(s) sans effet |

Diffuseur à bâtonnets anti-moustiques - 80 mL + 6 bâtonnets - BARBIOSTIK - 3167770216790

Référence : FDS_968_N
Version: 2023-01

Edition révisée n°2
Date de révision : 19/04/2023
Remplace les éditions précédentes

| | |
|-------|---|
| R&Ds | «recherche et développement scientifiques»: toute activité d'expérimentation scientifique, d'analyse ou de recherche chimique exercée dans des conditions contrôlées et portant sur des quantités inférieures à 1 tonne par an. |
| REACH | Enregistrement, évaluation, autorisation et restriction des substances chimiques. Règlement (EU) REACH No 1907/2006 |
| RID | Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer |
| STOT | Toxicité spécifique pour certains organes cibles |
| STP | Station d'épuration |
| TLM | Tolérance limite médiane |
| TRGS | Prescriptions techniques pour les substance dangereuses |
| VLB | Valeur limite biologique |
| VLE | Limite d'exposition professionnelle |
| VLIEP | Valeur limite indicative d'exposition professionnelle |
| vPvB | Très persistant et très bioaccumulable |
| WGK | Classe de pollution des eaux |

Texte intégral de H- et EUH:

| | |
|--------------|---------------------------------------|
| Flam. Liq. 2 | Liquides inflammables, catégorie 2 |
| H225 | Liquide et vapeurs très inflammables. |
| H317 | Peut provoquer une allergie cutanée. |
| Skin Sens. 1 | Sensibilisation cutanée, catégorie 1 |

La classification et la procédure employées pour déterminer la classification des mélanges conformément au règlement (CE) n ° 1272/2008 [CLP]:

| | | |
|--------------|------|-------------------|
| Flam. Liq. 2 | H225 | Méthode de calcul |
| Skin Sens. 1 | H317 | Méthode de calcul |

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.